

NOVEMBRE 1993

NOTE LIMINAIRE :

Les modalités de signification doivent être suffisamment précises.

Les textes, éventuellement à reproduire, le seront intégralement.

Tous les actes doivent comporter les postes du coût et la nature de l'émolument

Le quantum ne fera pas l'objet d'une notation.

Tous les actes sont signifiés par l'Huissier de Justice lui-même.

ENONCÉ DU SUJET

La société PILOT SA au capital de 500 000 francs, dont le siège social est à PARIS 9^{ème}, 43 rue de Douai, a vendu à M. José APPENDICE, "Ets APPENDICE et Fils" domicilié à DIJON, 5 place de la Cloche, commerçant immatriculé au RCS DIJON sous le numéro A 123456, des fournitures de papeterie, selon devis accepté et signé le 10 janvier 1993, bon de livraison signé du 17 janvier 1993, facture d'un montant de 31 000,00 francs T.T.C.

Ces trois documents comportent une clause attributive de juridiction non contestable, selon laquelle tout litige relève des tribunaux de PARIS.

Vous êtes Maître Célestin PORTEJOIE, et la Société PILOT vous remet, le 21 juin 1993, en votre qualité d'Huissier de Justice compétent pour instrumenter, l'ensemble des documents avec pour mission d'obtenir un titre contre le débiteur par voie d'injonction de payer et de procéder ensuite à l'exécution du titre obtenu.

1^{er} ACTE

Vous rédigez et signifiez l'ordonnance d'injonction de payer, dont la copie est remise à la personne même du destinataire.

Le titre exécutoire étant par la suite obtenu, vous apprenez que des fonds sont détenus pour le compte du débiteur, par la BANQUE SAVOISIENNE, agence de DIJON, 15 rue Gambetta.

2^{ème} ACTE

Vous rédigez et signifiez l'acte approprié pour lequel aucune difficulté n'est soulevée par la banque, qui déclare détenir la somme de 50 000,00 francs pour le compte de son client. La copie de l'acte est signifiée au directeur de l'agence bancaire.

3^{ème} ACTE

Vous rédigez et signifiez l'acte informant le débiteur de la procédure pratiquée. La copie de l'acte sera déposée en Mairie.

Le débiteur n'ayant pas contesté ou accepté la procédure, vous indiquez, dans une courte note, la formalité que vous devez accomplir.

4^{ème} ACTE

Alors, vous rédigez et signifiez l'acte qui vous permet d'obtenir le paiement par la banque. La copie de l'acte est signifiée au directeur de l'agence bancaire.

--=O=--